



Conditions générales de vente – Naëma

Doula professionnelle

Dernière mise à jour : 26 mars 2026

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations de Mme Solène Averbeck, fondatrice de l'entreprise Naëma et des clients dans le cadre des prestations de Doula professionnelle.

2. Nature des prestations

Les accompagnements proposés par Naëma consistent :

- à offrir un soutien émotionnel et une présence aux parents pour toutes les phases du désir d'enfant aux trois ans de l'enfant. Ces phases incluent les périodes suivantes : avant la conception, dans un parcours d'AMP, dans un parcours d'adoption, dans une période de deuil périnatal, au cours de la grossesse, au moment de la naissance et dans la période du postnatale jusqu'au 3 ans de l'enfant.
- à offrir un espace d'écoute et d'échange aux parents et aux familles
- à partager ses connaissances empiriques des naissances pour contribuer à la confiance des couples dans leurs capacités à devenir parents
- à proposer des conseils de lectures, de films, d'écoutes, en fonction de la demande des parents pour faciliter l'expérience de la grossesse et de la naissance
- à aider à l'élaboration d'un projet de naissance conforme aux souhaits des parents
- à soutenir l'enfantement par une présence rassurante et bienveillante

A noter : l'accompagnement proposé par la Doula ne se substitue pas au suivi médical de la grossesse recommandé ou à la surveillance de la naissance qui doit être assurée par des professionnels de santé compétents. Les services de la Doula sont strictement non médicaux. L'accompagnement proposé aux parents et aux familles se fait dans le strict respect des monopoles des professions réglementées par le code de la santé publique et notamment celui des sage-femmes¹ et des médecins².

¹ Les activités qui relèvent du monopole de la profession de sage-femme sont précisées par l'article L4151-1 du code de la santé publique. L'exercice illégal de la profession de sage-femme est sanctionné par l'article L. 4161-3 du code de la santé publique.

² Selon l'article L4161-1 du code de la santé publique « Exerce illégalement la médecine : 1° Toute personne qui prend part habituellement ou par direction suivie, même en présence d'un médecin, à l'établissement d'un diagnostic ou au traitement de maladies, congénitales ou acquises, réelles ou supposées, par actes personnels, consultations verbales ou écrites ou par tous autres procédés quels qu'ils soient, ou pratique l'un des actes professionnels prévus dans une nomenclature fixée par arrêté du ministre chargé de la santé (...) »

La Doula s'engage à respecter le code éthique et déontologique des accompagnantes « Doula des lunes ».

3. Prise de rendez-vous

Les rendez-vous se fixent via le site internet naema.fr ou par téléphone. Toute demande sera confirmée par écrit.

4. Prestations, tarifs et modalités de règlement

Les tarifs des prestations sont indiqués sur le site et/ou les supports de communication.

➤ Séances

Les règlements se font en espèces le jour de la séance.

Le tarif de la séance est de 75 euros. Il s'agit d'une séance individuelle ou en couple avec présence autorisée d'un bébé et/ou enfant en bas âges sous la responsabilité pleine et entière des parents.

Les séances ont une durée variable entre 1h30 à 2h, décidée par la Doula le jour même selon les besoins de la séance.

➤ Forfaits

Les forfaits doivent être réglés en totalité au début de l'accompagnement.

Dans le cas des forfaits « Sérénité » et « Confiance », il est possible de convenir avec la Doula d'un échancier de paiement en plusieurs fois.

Les Forfaits sont soumis à la signature d'un contrat reprenant ces CGV entre Naëma et les clients. Les forfaits sont valables pour la cliente comme pour son ou sa partenaire.

Les formules d'accompagnement proposées par Naëma sont les suivantes :

Forfait Soutien

Tarif : 200 euros

Ce forfait comprend :

- 3 séances de 1h30 à 2h
- soutien et présence entre les séances via des contacts par téléphone
- réactivité et plus grande flexibilité horaire : des créneaux dédiés, option le soir et le week-end

Dans le cadre de ce forfait, une séance complémentaire (au-delà des 6 prévues) sera facturée 70 euros.

Forfait Sérénité

Tarif : 400 euros

Ce forfait comprend :

- 6 séances de 1h30 à 2h à répartir avant et après la naissance
- soutien et présence entre les séances via une disponibilité par téléphone, messages, tout au long de l'accompagnement, recommandations de lectures et autre ainsi que le prêt de matériel.
- réactivité et plus grande flexibilité horaire : des créneaux dédiés, option le soir et le week-end
- une présence à l'accouchement possible (voir forfait "Présence à l'enfantement")

Dans le cadre de ce forfait, une séance complémentaire (au-delà des 6 prévues) sera facturée 65 euros.

Forfait Confiance

Tarif : 700 euros

Ce forfait comprend :

- 8 séances de 1h30 à 2h
- soutien et présence entre les séances via un échange régulier par téléphone
- réactivité et plus grande flexibilité horaires: des créneaux dédiés le soir et le week-end
- une présence à l'accouchement possible (voir forfait "Présence à l'enfantement")
- Une cérémonie de Blessing-way sur un après-midi à Naëma, au domicile ou en extérieur:
 - 4h pour 6 personnes, le programme sera réalisé ensemble dans la limite des compétences de la doula. D'autres professionnels pourront intervenir en complément sous réserve de payer leurs prestations supplémentaires.
 - boissons et goûter bio maison
- offre séance complémentaire (au-delà des 8 prévues) à 60 euros

Forfait Présence à l'enfantement

Tarif : 340 euros

Ce forfait s'ajoute aux précédents forfaits et n'est possible que pour les clients déjà engagés en en formule forfait "Sérénité" ou "Confiance" avec une présence du partenaire à deux séances au moins est souhaitée.

Ce forfait comprend :

- une astreinte de la doula de 3 semaines : 2 avant et 1 après la DPA
- présence à vos côtés, après la prise en charge à la maternité ou arrivée de la sage-femme au domicile, jusqu'à environ une heure après naissance et expulsion du placenta.

Rappel: l'accompagnement d'une doula est entièrement non médical. Cet accompagnement nécessite l'autorisation de la sage-femme ou de la maternité en amont.

Forfait Blessing way

Offre à venir

5. Annulation et report

En cas d'empêchement, les clients s'engagent à prévenir au minimum 24h à l'avance et si possible 48h à l'avance.

Tout rendez-vous non annulé dans ce délai sera considéré comme dû.

Au delà de 3 reports ou annulation des séances, la Doula se réserve le droit de ne plus donner de rendez-vous.

En cas d'annulation par la doula, la séance sera reportée à une date ultérieure convenue avec la cliente.

6. Déplacement

Les prestations s'effectuent à l'espace Naèma, au 35 A rue nationale à Wissembourg.

Les séances peuvent avoir lieu exceptionnellement au domicile des clients pour raisons médicales et en post-partum immédiat.

Des frais de déplacement sont ajoutés à raison de 0,50€ par Kilomètres. Ce tarif peut être amené à évoluer dans le temps pour s'adapter aux prix du carburant.

7. Confidentialité

La doula s'engage à respecter la confidentialité des échanges et à préserver la vie privée des clients et de leur famille.

8. Responsabilité

Les clients reconnaissent que les prestations de Naëma ne relèvent pas du champ médical. Les services de la Doula sont en effet 100% non médicale.

Dès lors, la doula se tient à l'écart de toutes les décisions concernant la prise en charge médicale de la grossesse. Elle n'a aucune compétence pour établir des diagnostics ou faire des prescriptions à but thérapeutique. Elle n'intervient jamais dans les choix des parents et en particulier sur des questions d'ordre médical. Son rôle n'est pas d'orienter leurs décisions sur des questions qui ne relèvent pas de sa compétence.

La doula n'est pas non plus compétente pour juger du moment auquel une femme doit se rendre à la maternité pour son accouchement. Les parents doivent sur ce point suivre les conseils qui leur ont été donnés par leur sage-femme, leur médecin ou leur maternité. La doula peut refuser sa présence si les parents décident finalement de ne pas être suivis médicalement car elle risquerait de voir sa responsabilité engagée.

Ainsi, la responsabilité de la doula ne saurait être engagée pour des décisions médicales ou personnelles prises par les clients.

Les bébés ou enfants en bas âges présents lors d'une séance sont sous la responsabilité pleine et entière des parents.

Le matériel prêté doit être restitué en l'état et au plus tard à la demande de la Doula. Toutes dégradations devront être pris en charge financièrement par les clients.

9. Propriété intellectuelle

Les supports écrits, visuels, carnets, fiches et outils transmis restent la propriété de Naëma et ne peuvent être reproduits ou diffusés sans autorisation.

10. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera privilégiée. À défaut, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes.